

Recours en grâce  
de  
François Gingeon

13 avril, 1852.

Signé  
au fort de la Vitriolerie

P.C

à Monseigneur  
Le Prince Président de  
la République

Monseigneur



Notre serviteur soussigné, Louis François  
Gingeon, tisseur, demeurant à Lyon, rue  
trouvée, 40; actuellement détenu à la  
vitriolerie, s'incline en face du jugement qui  
le condamne à la transportation en Algérie.

Pour se rendre digne de la grâce que le  
soussigné sollicite de votre clémence, il commence  
par protester hautement contre les perfides  
insinuations qui s'insinuent jusque dans  
la prison, afin d'exploiter l'ignorance des  
détenus politiques en leur peignant la  
majorité du gouvernement, non comme  
un encouragement paternel offert à la  
timidité repentante pour la force unie à la  
clémence, mais comme un double aveu  
de faiblesse et d'erreurs qui doit soulever  
l'ambition propre des condamnés et leur

permettre

permettre de recouvrer leur liberté par une simple demande d'élargissement, dans laquelle demande on doit bannir le mot grâce, afin de rendre intact à la République ses meilleurs Soldats.

Le soussigné proteste de toute la force de son âme contre de pareilles insinuations.

Attendu, que dès qu'un citoyen est lié enchaîné à une puissance occulte, il cesse de pouvoir figurer au nombre des hommes libres et encore moins parmi les Soldats de la République.

Attendu, que hors de l'autorité légalement constituée, il ne peut se trouver de combattants dignes du titre de Soldats, mais seulement des criminels coupables d'insurrection.

Attendu enfin, que la meilleure ligne de conduite politique du soussigné, consiste à servir et honorer la République, par sa soumission aux lois, en servant et honorant sa famille par une conduite irréprochable.

En conséquence, le supplieut soussigné agissant de son propre mouvement et sans autre ~~autre~~ influence étrangère

à sa conviction, Déclare adhérer pleinement  
 et sans arrière-pensée au gouvernement  
 actuel, non seulement parce qu'il émane de  
 huit millions de suffrages, mais parce qu'il  
 est le triomphe du principe durable et prospère  
 de l'autorité et l'anticipation du principe  
 éphémère et désastreux de l'insurrection.

Le soussigné, s'engage en outre à persister  
 dans la même résolution, lors même qu'il  
 serait reconnu indigne de la moindre  
 indulgence de votre part, Monseigneur,  
 à qui le supplie avec la prière de  
 vouloir bien avoir l'extrême bonté de lui  
 accorder sa grâce en ~~échange~~ faveur de son  
 repentir sincère.

Grâce ! ~~grâce~~ à Simpson ! qui a  
 traversé le torrent de février, 1848, sans  
 encourir le moindre blâme, bien de lui,  
 il fut bien le plus zélé gardien du  
 palais archiepiscopal.

Grâce ! Grâce ! à celui qui est fermement  
 résolu à fuir pendant le reste de sa vie  
 les perfides intrigues politiques, qui  
 de loin, exploitent l'expérience des

ouvriers

ouvriers pour les dégoûter de leur profession,  
afin d'en faire les artisans et les victimes  
de leur criminelle ambition. C'est ainsi,  
que le soufigné, s'expliquera constamment  
à témoigner ses reconnaissances envers  
vous, Monseigneur, de qui il a  
l'honneur d'être, avec le plus profond  
respect,

Monseigneur



Fort de la vitriolerie,  
ce 13 avril, 1852.

Notre très humble et  
très obéissant serviteur  
Signé L'ingénieur  
approbateur de tout le  
contenu ci-dessus.